

Département du Sol et des Déchets
 Direction de la protection des sols

Avenue Prince de Liège 15
 B-5100 NAMUR (Jambes)

Fax : +32 (0)81 33 51 15
<http://bdes.wallonie.be>

EXTRAIT CONFORME DE LA BDES
N° 10623454

VALIDE JUSQU'AU 22/08/2024

Pour consulter la version originale du
 document, scannez le code :

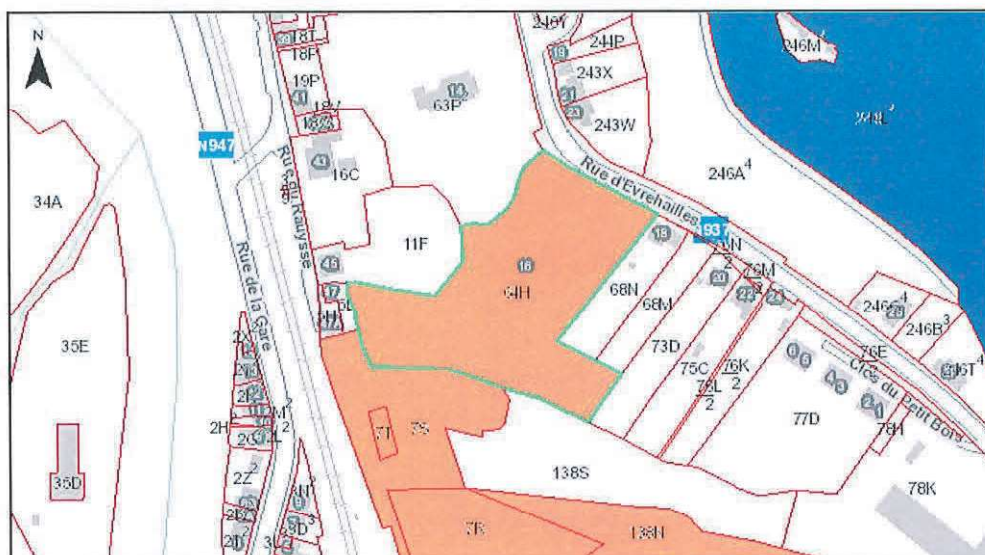


PARCELLE CADASTRÉE À YVOIR 1 DIV/YVOIR/ section C parcelle n°0064 H 000

RÉFÉRENTIEL : PLAN PARCELLAIRE CADASTRAL - SITUATION AU PLAN CADASTRAL "DERNIÈRE SITUATION"


Cet extrait constitue un résumé des informations officiellement disponibles à l'administration en date du 22/02/2024. La consultation de la Banque de Données de l'état des Sols (BDES) mise en place par la Direction de la Protection des Sols, vous permet d'obtenir des informations plus complètes et le cas échéant de solliciter une rectification des données.

PLAN DE LA PARCELLE OBJET DE LA DEMANDE ET DES DONNÉES ASSOCIÉES



SITUATION DANS LA BDES

Le périmètre surligné dans le plan ci-dessous est-il :

 Repris à l'inventaire des procédures de gestion de la pollution du sol et/ou à l'inventaire des activités et installations présentant un risque pour le sol (Art. 12 §2, 3) ? : **Oui**

 Concerné par des informations de nature strictement indicative (Art. 12 §4) ? : **Non**

Cette parcelle est soumise à des obligations au regard du décret sols

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES PROCEDURES DE GESTION DE LA POLLUTION DU SOL (Art. 12 §2, 3)

° SAR : Sites à Réaménager (SPW TLPE) référencée SAR_91141-SAE-0002-02 : « Etablissement Tasiaux »

CCS/Attestations

CCS/Attestations	A/M ²	Date de délivrance	Référence
Néant	-		-

Procédures

Stade de la procédure	Date de début	Date du dernier statut	Statut	Référence décision
-		18/03/1987	Reconnu	-

Mesure (suivi et sécurité) hors CCS ou attestation : **Non**

MOTIF (S) D'INSCRIPTION A L'INVENTAIRE DES ACTIVITES ET INSTALLATIONS PRESENTANT UN RISQUE POUR LE SOL (Art. 12 §2, 3)

Néant

DONNEES DE NATURE STRICTEMENT INDICATIVE (Art. 12 §4)

Néant

²A : parcelle (**Active**) dans le référentiel utilisé; M : parcelle qui n'est plus active dans le référentiel utilisé car elle a subi un remaniement du plan cadastral (**Mutation**) .

En date du 26 février 2024, le Service Public de Wallonie – Direction de la Protection des Sols a indiqué, relativement à l'extrait conforme de la Banque de Données de l'État des Sols numéro 10623454, daté du 22 février 2024, que :

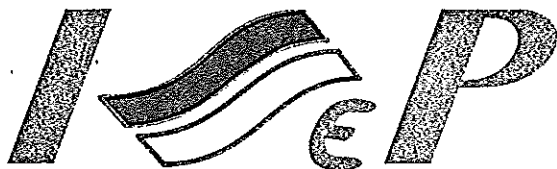
« La donnée de notre inventaire à cet endroit est issue de l'inventaire SAR (Sites À Réaménager (...)), fourni par la Direction de l'Aménagement Opérationnel et de la Ville, au SPW TLPE. (...) »

Dans le cas qui nous occupe, le site « DCR2 / Etablissements Tasiaux », reconnu SAR par arrêté en 1987, a fait l'objet d'investigations de la part de l'ISSeP en 1995. Des résultats de ces investigations, (...) il semble y avoir eu l'un ou l'autre dépassements des normes de l'époque.

(...) la parcelle qui vous intéresse, 64 H, ne fait partie de ce SAR que pour un tout petit morceau. En effet, l'arrêté de 1987 parle d'un périmètre constitué des anciennes parcelles 7 K et 7 L, qui ont disparu du plan cadastral actuel, et ces anciennes limites ne « collent » plus à grand-chose. Ci-dessous, en quadrillage vert, le périmètre du SAR (7 K + 7 L). On peut voir qu'il ne recouvre que très faiblement l'actuelle 64 H qui vous intéresse. Celle-ci fait donc « plutôt pas » partie de ce SAR (...).



»



. Etablissement de Recherche et Développement
. Centre de Projets Industriels
. Laboratoires d'Essais, d'Expertises et d'Analyses

Institut Scientifique de Service Public

Rapport n° 15/95
Annexe à n/lettre n° 72/PDeng

Liège, le 16 janvier 1995.

RAPPORT D'INVESTIGATION DU SITE "ETS TASIAUX" A YVOIR

72a

TABLE DES MATIERES

1. Situation et état actuel du site
2. Travaux de réaménagement prévus
3. Echantillonnage
 - 3.1. Prélèvements
 - 3.2. Analyses effectuées
 - 3.3. Références de comparaison
4. Résultats
5. Conclusions

- Annexe 1 : Historique du site
Annexe 2 : Situation du site
Annexe 3 : Emplacement des prélèvements
Annexe 4 : Rapport d'analyses
Annexe 5 : Références de comparaison

1. SITUATION ET ETAT ACTUEL DU SITE (source GEHAT, 1994 - Annexe 1)

D'une superficie de 68 a, le site "Ets TASIAUX", situé sur la commune d'Yvoir (*figure 1, annexe 2*), rue de Ranyse, borde le chemin de fer et comporte un bâtiment industriel de 54 a, le reste étant rocailleux et colonisé par les broussailles.

Les bâtiments (sur deux niveaux) sont ouverts et constitués uniquement de béton. Le tout est parsemé de déchets divers (papiers, pierres). On y accède par une petite porte latérale, qui donne sur les bureaux. Le cheminement à l'intérieur des bâtiments est très malaisé (architecture compliquée) et dangereux (vétusté).

Sur le sol, on peut remarquer, à certains endroits, des amas de poussières jaunes, rouges ou vertes, issus certainement des déchets de colorants utilisés pour la finition des marbres.

2. TRAVAUX DE REAMENAGEMENT PREVUS

Un projet communal prévoit de réhabiliter le site en zone d'espace vert, avec aménagement éventuel d'une voirie.

3. ECHANTILLONNAGE

3.1. Prélèvements

Les différents prélèvements ont été réalisés par nos soins le 18 novembre 1994.

Trois échantillons de sol (échantillons S1, S2 et S3) ont été prélevés dans les amas de poussières colorées, aux emplacements indiqués sur la *figure 2, en annexe 3*.

Les prélèvements, à effectuer à l'aide d'un carottier à trousse coupante, enfoncé dans le sol par battage (marteau Cobra), étaient impossibles à cause de l'épaisseur de la couche de béton dans le bâtiment industriel et de la densité de la végétation à l'extérieur de celui-ci.

Les échantillons, d'un poids de 1 kg chacun, ont été regroupés par quartage, pour en ressortir un échantillon représentatif, qui a été soumis à l'analyse.

Cet échantillon a été conservé à l'abri de la lumière, en flacon de verre étanche et à 4°C, jusqu'à son arrivée au laboratoire.

3.2. Analyses effectuées

L'échantillon représentatif a été enregistré au laboratoire sous la référence Id1/EE/IA/94/715.

L'analyse des paramètres minéraux a consisté dans le dosage des principaux métaux lourds (AAS), à savoir : l'arsenic (As), le cadmium (Cd), le chrome (Cr), le cuivre (Cu), le mercure (Hg), le nickel (Ni), le plomb (Pb), l'étain (Sn) et le zinc (Zn).

De plus, l'échantillon a été soumis au dosage des hydrocarbures apolaires.

Le protocole des différentes méthodologies est fourni dans le rapport d'analyses de nos laboratoires, inclus en **annexe 4**.

3.3. Références de comparaison

Les normes de référence utilisées sont les normes néerlandaises, spécifiques à la qualité des sols et des eaux, dans le cadre de la réhabilitation des sites industriels désaffectés.

Pour chacun des paramètres à contrôler, ces normes comportent deux valeurs seuils (A et C) :

A : site vierge (valeur de bruit de fond)

C : site nécessitant un assainissement, ou une action corrective, étant donné le danger potentiel

Le **tableau 2** (**annexe 5**) reprend, pour les éléments correspondants, les valeurs guides relatives à ces trois catégories.

4. RESULTATS

Les résultats du dosage des principaux métaux lourds et des hydrocarbures, effectué sur l'échantillon représentatif, sont repris dans le tableau 1.

Tableau 1

Paramètre	Colorant	Unité
As	18,8	mg/kg M.S.
Cd	0,66	mg/kg M.S.
Cr	15,9	mg/kg M.S.
Cu	233	mg/kg M.S.
Hg	0,16	mg/kg M.S.
Pb	26	mg/kg M.S.
Ni	66	mg/kg M.S.
Sn	< 10,1	mg/kg M.S.
Zn	113	mg/kg M.S.
Hydroc. apolaires	< 20	mg/kg M.S.

L'examen du tableau ci-dessus nous confirme que la concentration du cuivre :

$$\text{Cu} = 233 \text{ mg/kg M.S.}$$

est comparable à la valeur C des normes néerlandaises.

Les autres métaux lourds étudiés ont tous des valeurs qui peuvent être comparées au seuil A (bruit de fond) de ces mêmes normes.


De plus, à la lumière des normes en vigueur (tableau 2, annexe 5), l'échantillon représentatif des poussières colorées, prélevé sur le site "Ets TASIAUX" à Yvoir, ne peut être considéré comme souillé par les hydrocarbures.

5. CONCLUSIONS

Compte tenu des analyses effectuées, et dans la limite de nos investigations, il apparaît que l'échantillon moyen de sol, prélevé dans les amas de poussières colorées du site "Ets TASIAUX" à Yvoir, a une valeur élevée en cuivre. En application des normes en vigueur, les autres métaux lourds étudiés, ainsi que les hydrocarbures apolaires, ne sont pas considérés comme facteur contaminant.

Annexe à n/lettre n° 72/PDeng du 16.01.95
Rapport n° 15/95, page 6

Dès lors, et suivant l'avis autorisé du fonctionnaire compétent de la Région Wallonne, il serait souhaitable d'évacuer ces amas de poussières avant d'entamer la démolition des bâtiments et de procéder ainsi à la poursuite de la réaffectation envisagée.



P. DENGIS,
Responsable Service Déchets.

ANNEXE 1

HISTORIQUE DU SITE

Risque de contamination présenté par le site : DCR 2 dit " Anciens Ets Tasiaux "

Adresse ou localisation : Rue de Raulyse, face à la gare d'Yvoir. Commune : Yvoir.

1. Eléments d'information significatifs pour l'évaluation du risque de contamination

Nature de l'ancienne activité principale : Fabrique de marbre reconstitué. Code activité :

Date de fin de l'activité principale : faillite en 1976-77

Activités successives connues sur le site (antérieures / postérieures à l'activité principale) :
antérieures : - ? - ; postérieures : néant

Description actuelle : Ensemble des installations + parcelle (1985) en friche. Taille du site : 68 a

- bâtiments : industriels en béton (en 1990, envasés de déchets) + silos - Surface = 14 a

- terrain : Sur = 54 a comprenant une aire d'entrepôt plane de $\pm 10 m^2$; le reste étant des versants rocailleux et embroussaillés.

Déchets observés : papiers jonchant le sol en couches de plusieurs dizaines de centimètres, morceaux de marbre (1990)

Occupation actuelle du site : nulle -

Projet de réaffectation : Plan de secteur : Habitat au nord, zone forestière au sud.
Projet communal : Espace vert ou éventuellement aménagement d'une voirie, après démolition des bâtiments. AD = 26/11/85 ; AR = 28/13/87

Environnement du site : le long de la ligne de chemin de fer Namur-Dinant, dans un environnement non bâti.

2. Niveau de risque : O?/RP

Risque lié aux activités industrielles : risque faible

Risque lié au déversement de déchets non liés à l'activité : risque possible

3. Mesures à prévoir :

- visite et examen attentif du sol : oui

- analyses : à décider après visite

. contaminants à rechercher : /

. remarques concernant le plan de prélèvement : /

- autres mesures : clôture ? : à décider après visite

- contact DGRNE à prévoir : /

Sources principales : Coqs d'Aousse 1990 - Dossier DGATL (principalement 1985, 91, 94)

Remarques : / - Enquête Nissi - GEHAT 1991

Documents joints : Plan annexé à l'Arrêté de désaffectation (Ech 1/1.000)

MINISTERE DE LA REGION WALLONNE

ADMINISTRATION DE L'URBANISME

ET DE L'AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

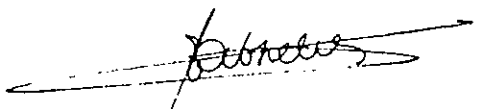
SERVICE DE RENOVATION DES SITES D'ACTIVITE ECONOMIQUE DESAFFECTES

COMMUNE de YVOIR

Site dit : Ets TASIAUX

SAE / DCR2

*Un plan a été annexé à l'A. du 26 novembre 1985
au Ministère des Technologies Nouvelles et des P.N.E.
au l'aménagement des Parcs et de la Forêt*


RAYMOND D'HALLEZ

PLAN PARCELLAIRE

Situation du plan cadastral: 1985

Dressé par R.H.

Date : 29 - 7 - 85

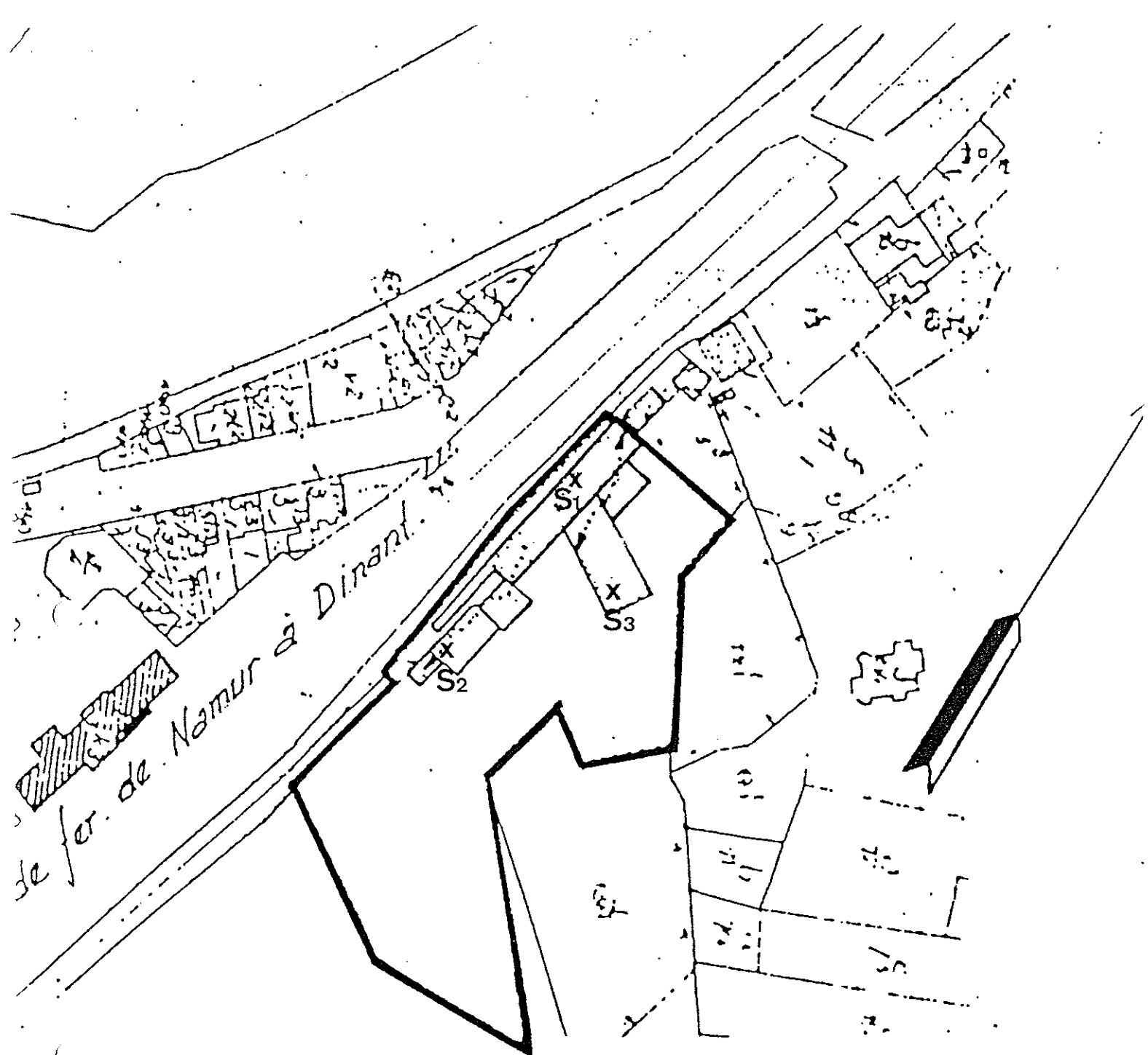
Annexe à n/lettre n° 72/PDeng du 16.01.95
Rapport n° 15/95, page 8

ANNEXE 2

SITUATION DU SITE

ANNEXE 3

EMPLACEMENT DES PRELEVEMENTS



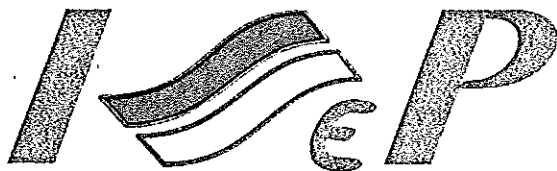
**Site "Ets Tasiaux"
Yvoir**

Fig. 2 Emplacement des prélèvements

Annexe à n/lettre n° 72/PDeng du 16.01.95
Rapport n° 15/95, page 10

ANNEXE 4

RAPPORT D'ANALYSES



. Etablissement de Recherche et Développement
. Centre de Projets Industriels
. Laboratoires d'Essais, d'Expertises et d'Analyses

Institut Scientifique de Service Public

Annexe à n/lettre n° 72/PDeng du 16.01.95
Rapport n° 15/95, page 11

RAPPORT D'ANALYSES

1. Analyses demandées par : Monsieur P. DENGIS, pour le compte de Monsieur Ir. B. CHARUE, Directeur f.f., Direction Générale de l'Aménagement du Territoire et du Logement, Division de l'Aménagement et de l'Urbanisation, Direction de l'Aménagement Actif, Rue des Brigades d'Irlande 1, 5100 NAMUR.

2. Nature des échantillons et références :

Echantillons reçus le 15.12.94

N/Réf. : Id1/EE/IA/94/715

Nature : Déchet

Dénomination : Ets TASIAUX à Yvoir

Terre de Sienne et G₂O₃ du 18.11.94

Prélevés par l'ISSEP, Section Environnement

3. Analyses demandées :

Sur brut :

MS, As, Cd, Cr, Cu, Hg, Pb, Ni, Sn, Zn, HC apolaires

4. Méthodes :

Conditionnement de l'échantillon pour analyse

Pour constituer l'échantillon pour analyse, les pierrailles inertes, d'un diamètre supérieur à égal à environ 10 mm, sont éliminées manuellement et pesées. La fraction de l'échantillon pour analyse est homogénéisée et broyée si nécessaire. Les résultats des analyses sont rapportés par calcul à l'échantillon global.

Matières sèches (DIN 38-414, partie 2)

L'échantillon tel que reçu est séché jusqu'à masse constante, dans une étuve à air, à une température comprise entre 105 et 110°C.

Le taux de matières sèches est calculé à partir de la masse du résidu sec.

Analyse des éléments métalliques

Conditionnement des échantillons
Extraction à l'eau régale.

Analyses

La détermination de l'élément à doser est effectuée par la technique d'absorption atomique (AAS).

La technique dite de la flamme est utilisée pour des concentrations de l'ordre du ppm, avec un type de flamme C₂H₂-Air C₂H₂-N₂O spécifique de l'élément à doser.

La technique dite sans flamme (four graphite) est utilisée pour des concentrations de l'ordre du ppb, avec une loi de chauffe spécifique à chaque élément.

La technique dite des hydrures est utilisée pour les éléments spécifiques Hg, As, Se, Te, uniquement pour des concentrations de l'ordre du ppb.


Le manque de sensibilité ou la difficulté d'atomisation de certains éléments par AAS peuvent nécessiter l'analyse par ICP (émission par plasma à couplage inductif haute fréquence).

Hydrocarbures apolaires (NBN T 91-502)

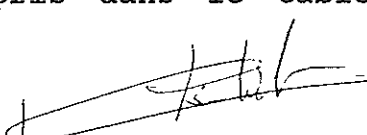
La méthode s'inspire de la norme NBN T 91-502 concernant la détermination des hydrocarbures apolaires par spectrophotométrie infrarouge.

Après mélange de 10 g d'échantillon avec un poids équivalent de Na₂SO₄ anhydre et sonication du mélange dans du tétrachlorure de carbone, l'extrait est purifié sur Florisil pour éliminer les constituants polaires. Les hydrocarbures apolaires sont alors analysés par mesure des maxima d'absorption à 3030, 2960 et 2925 cm⁻¹ en IR.

5. Résultats : Les résultats sont repris dans le tableau ci-joint.



A. GALLOY,
Responsable Chimie
Organique.



Y. SOMERS,
Responsable Chimie
Minérale.

nos réf. Id1/EE/IA 94 / 715

Ets TASIAUX à YVOIR

Date de réception 15/12/94

Résultats

Terre de Sienna & G203 du 18/11/94		
Paramètre	unité	sur brut
matière sèche	%	96.5
		sur sec
As	mg / kg	18.8
Cd	mg / kg	0.66
Cr	mg / kg	15.9
Cu	mg / kg	233
Hg	mg / kg	0.16
Pb	mg / kg	26
Ni	mg / kg	66
Sn	mg / kg	< 10.1
Zn	mg / kg	113
HC apolaires	mg / kg	< 20

Annexe à n/lettre n° 72/PDeng du 16.01.95
Rapport n° 15/95, page 14



ANNEXE 5

REFERENCES DE COMPARAISON

	Sol (mg/kg M.S.)		Eau (µg/l)	
	A	C	A	C
As	29	55	10	60
Cd	0,8	12	0,4	6
Cr	100	380	1	30
Cu	36	190	15	75
Hg	0,3	10	0,05	0,3
Ni	35	210	15	75
Pb	85	530	15	75
Sn	20	300	10	150
Zn	140	720	65	800
Hc	50	5000	50	600

Tableau 2: Taux de concentration de différents polluants étudié dans le sol et dans les eaux souterraines (source: Plan général du Ministère Néerlandais de l'Environnement).

FICHE DE SYNTHESE RAPPORT SAR

Site		Périmètre(s) d'investigation	
		Schéma	Légende
Code DGO4	DCR002		
Nom	Ets Tasiaux		
Localité	Yvoir		
Généralités			
	N° Libellé		
Autres activités non définies par le Décret Sol	- Fabrique de marbre reconstitué		

Investigation(s)

Rapport n° 1 : 0015/95 (1995)

Norme(s) Sol	Type d'usage/d'affection	Dépassement Valeur Seuil (VS)	Dépassement Valeur Intervention (VI)
Néerlandaise	-	-	Cuivre

Zone(s) à risques	Source(s) potentielle(s) de pollution
Bâtiment	Amas de poussières (colorants de finition du marbre?)

Risques-constat

Risques sanitaires	pas évalué
Risques environnementaux – Dispersion eaux souterraines	pas évalué
Terres à évacuer	pas évalué
Limitations d'usage	pas évalué
Mesures de sécurité	pas évalué

Correspondance des investigations par rapport au Décret Sol

Absence d'étude de sol.

Constat final

Etant donné qu'aucune étude de sol/sous-sol n'a été réalisée, le site est considéré comme non investigué.

